



MUTATIONS

MÉMOIRES ET PERSPECTIVES DU BASSIN MINIER

Solidarité entre étrangers

Solidarité avec les étrangers

Du mutualisme associatif à l'engagement
politique et syndical

IMPRESSUM

Editeur / Herausgeber

Fondation Bassin Minier
c/o Chambre de Commerce, L-2981 Luxembourg
www.fondationbassinminier.lu
contact@fondationbassinminier.lu

Comité de lecture / Beirat

Guy Assa, Antoinette Lorang, Massimo Malvetti, Antoinette Reuter, Denis Scuto, Jürgen Stoldt

Impression / Druck

C.A.Press, L-4210 Esch/Alzette

Couverture / Umschlag

Photo : Manifestation du 1^{er} mai 1921 à Dudelange
© Archives photographiques de la Ville de Dudelange

ISSN 2078-7634

Avec le soutien du Fonds National de la Recherche Luxembourg.
Mit der Unterstützung des Fonds National de la Recherche Luxembourg.

Luxembourg, février 2012 / Luxemburg, Februar 2012

MUTATIONS

MÉMOIRES ET PERSPECTIVES DU BASSIN MINIER

4 | 2012

Fondation|Bassin|Minier

Solidarité entre étrangers - Solidarité avec les étrangers

Du mutualisme associatif à l'engagement politique et syndical

sous la direction de Maria Luisa Caldognetto et Antoinette Reuter

- 007** Maria Luisa Caldognetto, Antoinette Reuter
Introduction

- 013** **I : Bagages et héritages politiques apportés par les immigrés**

- 015** Casimira Grandi
Le parcours évolutif du mutualisme dans le contexte des migrations (XIX^e – XX^e siècles)

- 027** Maria Luisa Caldognetto, Antoinette Reuter
Un regard humoristique luxembourgeois sur les sociétés de secours mutuels italiennes

- 031** Antoinette Reuter
Sous le signe du patriotisme. Les œuvres de secours françaises au Luxembourg (1880-1940)

- 045** **II : L'internationalisme au défi de la préférence nationale**

- 047** Denis Scuto
Entre solidarité et concurrence : Syndicalisme ouvrier luxembourgeois et immigrants dans l'entre-deux-guerres

- 065** Maria Luisa Caldognetto
Entre répression policière et préjugés au quotidien. Une militante issue de l'immigration dans les rets du régime fasciste

- 073** Trois questions à Claudio VENZA sur la mouvance anarchiste en Italie

- 077** **III : Pavés et prétoires :
Les étrangers dans le paysage syndical et politique après la 2^e Guerre mondiale**

- 079** Stéphanie Kovacs
La place des immigrés dans le discours politique du PCL et du FLA dans l'immédiat après-guerre (1945-1947) : mise en avant ou occultation ?

- 083** Marie-Louise Antenucci
Syndicalisme italien en Lorraine : des « agitateurs » à la reconnaissance

- 091** Adrien Thomas
Les immigrés comme objet et enjeu des luttes de concurrence intersyndicales

- 103** Guy Thomas
La bataille pour la participation des immigrés aux Chambres professionnelles : Le rôle de l'Europe

- 131** Paola Corti
Réflexion sur l'identité nationale et les migrations italiennes

- 142** Liste des auteurs

II

L'internationalisme au défi de la préférence nationale

Entre solidarité et concurrence : Syndicalisme ouvrier luxembourgeois et immigrants dans l'entre-deux-guerres

Denis Scuto

Au Luxembourg, comme dans d'autres pays, l'immigration apparaît en même temps que le syndicalisme. L'immigration massive d'ouvriers de diverses nationalités (Allemands, Italiens, Français, Belges) débute il y a un peu plus de 100 ans, avec l'industrialisation du pays à la fin du XIX^e siècle. Syndicalisme et immigration sont étroitement liés: les pionniers du syndicalisme au Luxembourg ne sont pas seulement des Luxembourgeois, mais aussi des Allemands et des Italiens (cf. article de Jacques Maas). Les premières organisations ouvrières sont nées au Luxembourg sous le double signe des valeurs de liberté et d'égalité héritées de la Révolution française et de l'internationalisme qui en traduit la dimension universelle.

En 1903, le remouleur et militant socialiste Jacques Thilmany fonde la *Metallarbeitergewerkschaft*, le premier syndicat dans la métallurgie au Luxembourg. L'année suivante, ce syndicat adhère au *Deutscher Metallarbeiterverband* et Thilmany s'appuie sur des dirigeants et des conférenciers allemands et italiens pour convaincre les milliers d'ouvriers des usines et des mines de se syndiquer.¹ Avant 1914, ce sont les ouvriers italiens qui apparaissent comme les plus actifs en matière de protestation. La plupart des grèves dans les usines luxembourgeoises sont organisées par les ouvriers italiens. Lors des manifestations du premier mai, ils représentent la grande majorité.² Le seul conflit

social réprimé dans le sang dans l'histoire du Luxembourg moderne est organisé par des immigrés: il s'agit de la grève des ouvriers rouleurs italiens de l'usine de Differdange, le 26 janvier 1912, qui coûta la vie à 4 ouvriers, deux Allemands et un Italien tués par les balles des forces de l'ordre et un Luxembourgeois d'origine italienne tué par une balle des grévistes.³

Il est important de noter que c'est la solidarité dans l'action entre Luxembourgeois et étrangers qui est en partie à l'origine de la création à Esch-sur-Alzette en 1916 du *Luxemburger Berg- und Hüttenarbeiter-Verband*, précurseur lointain de l'OGB-L, puisque ce sont des syndicalistes expérimentés du *Deutscher Metallarbeiterverband* qui figurent parmi ceux qui convoquent la réunion fondatrice.

Ce premier constat doit être tout de suite nuancé par un deuxième: les relations entre organisations syndicales et immigrants constituent un phénomène changeant au cours du XX^e siècle, placé sous le double signe de la solidarité et de la concurrence. La solidarité, qui se manifeste par des manifestations communes entre Luxembourgeois et étrangers et des appels internationalistes, se heurte dans les faits à la concurrence, inscrite dans la réalité des politiques patronales et des politiques migratoires de l'Etat, politique qu'on appelait il y a peu encore la police des étrangers. La question de la mise en concurrence travailleurs luxembour-

¹ STEIL, Raymond, Industrielle Revolution und Arbeiterbewegung in Hollerich, in: *75 Joer Fräi Gewerkschaften zu Hollerech*, s. 1., 1991; WEHENKEL-FRISCH, Janine, Les pionniers oubliés du syndicalisme ouvrier au Luxembourg, in: OGBL, *75 Joer fräi Gewerkschaften. Contributions à l'histoire du mouvement syndical luxembourgeois*, Esch-sur-Alzette, 1992, p. 81-101; STEIL, Raymond, Einer für Alle, Alle für Einen! Der Deutsche Metallarbeiter-Verband in Luxemburg (1904-1918), in: OGBL, *75 Joer fräi Gewerkschaften. Contributions à l'histoire du mouvement syndical luxembourgeois*, Esch-sur-Alzette, 1992, p. 102-139.

² WEHENKEL, Henri, Le commissaire et les Italiens, Inventaire des rapports de police consacrés aux Italiens du Luxembourg (1900-1940), in: *Luxembourg-Italie. Hommage au Père Benito Gallo*, Dudelange, 1999, p. 153-168.

³ SCUTO, Denis, Les victimes de la grève des ouvriers italiens de l'usine de Differdange en janvier 1912, in: *Retour de Babel: itinéraires, mémoires et citoyenneté*. (Catalogue de l'exposition tenue dans les halles de l'ancienne aciérie à Dudelange du 28 avril au 27 octobre 2007), dir. Antoinette Reuter et Jean-Philippe Ruiz. Livre III: Rester/Etre Luxembourg, 2007, p. 38-43.

geois contre travailleurs immigrés se pose dès le début. En même temps, la composition internationale du monde ouvrier au Luxembourg et surtout le regard porté sur les immigrés, les stéréotypes qui sont véhiculés à leur égard ne facilitent pas le travail des syndicats.

La mise en place d'une vision de l'étranger

Il y a cent ans, une vision de l'étranger se met en place, un discours sur l'immigration se constitue dont on retrouve toujours beaucoup d'éléments aujourd'hui. Il mêle les éléments « concurrence déloyale », « différence », « danger » et « sécurité » et les relie à la question des étrangers. En amplifiant les cas de rixes violentes dans des cafés des localités industrielles entre Luxembourgeois et étrangers ou entre étrangers, cas signalés dans la rubrique « faits divers » des journaux, le stéréotype de l'étranger dangereux est élaboré.

Juste avant la Première Guerre mondiale, cette vision a pénétré jusque dans l'arène parlementaire. En juillet 1913, lors d'un débat sur la vie en concubinage (« wilde Ehe ») d'ouvriers étrangers dans les localités industrielles, le député de la Droite et directeur du Convict épiscopal, l'abbé Pierre Schiltz, dresse le portrait type de l'étranger : « Wir haben von den Ausländern schon das Messerstechen gelernt, wir brauchen von ihnen nicht auch noch unser Familienleben verderben zu lassen. »⁴ Le bourgmestre radical et francophile de Differdange, Emile Mark, parle de « ces étrangers (qui) deviennent en grande partie un danger pour la sécurité, pour l'ordre et pour la morale dans les communes »⁵ ou encore « de cette affluence d'étrangers de mauvais aloi dans notre pays »⁶. Ce à quoi le député de la gauche, le cheminot et libre-penseur Aloyse Kayser répond que ces étrangers

ont aussi apporté la prospérité au Luxembourg.

Le cliché de l'étranger dangereux est également lié à la montée de l'anarchisme, du socialisme et du nationalisme dans la France voisine et dans le mouvement ouvrier du bassin minier luxembourgeois et lorrain. La peur de l'anarchisme amène les pouvoirs publics luxembourgeois à envisager une coopération avec les autorités de la Lorraine annexée à l'Empire allemand « à l'effet d'assurer dans les deux pays la surveillance des individus convaincus ou soupçonnés d'adhérer aux théories anarchistes ».⁷

L'étranger est affublé de tous les maux et problèmes sociaux auxquels un pays en pleine mutation d'une société agraire composée de villages et de quelques petites villes à une société industrielle et urbaine se trouve confronté.⁸ Au fond, ces problèmes auraient nécessité une politique sociale intégrée, à développer sur le long terme. Une telle politique sera mise en place progressivement au cours du XX^e siècle, à commencer par les lois Eyschen sur les assurances ouvrières (assurance-maladie 1901, assurance-accidents 1902, inspection du travail 1902, habitations à bon marché 1906, assurance-invalidité-vieillesse 1911). La première réaction toutefois à ces défis complexes n'a pas été sociale, mais juridique et policière. En 1893, la loi sur la police des étrangers prévoit l'expulsion des étrangers résidents qui compromettent la tranquillité ou l'ordre publics ou qui ne disposent pas de moyens d'existence suffisants. De 1893 à 1912, 6.000 étrangers sont victimes d'expulsions de la part des autorités luxembourgeoises.⁹

A côté de l'étranger dangereux pour l'ordre public, la politique du patronat sidérurgique explique l'image de l'étranger concurrent sur le marché du travail. Cette politique patronale met en concurrence les immigrés alle-

⁴ CRCD, 1912-1913, p. 2473.

⁵ Id., p. 2479.

⁶ Id., p. 2481.

⁷ Lettre du Procureur général au ministre d'Etat du 22 février 1904, ANL, Affaires étrangères 2541.

⁸ LEINER, Stefan. *Migration und Urbanisierung. Binnenwanderungsbewegungen, räumlicher und sozialer Wandel in den Industriestädten des Saar-Lor-Lux-Raumes 1856-1910*, (Veröffentlichungen der Kommission für saarländische Landesgeschichte und Volksforschung, Bd. 23). Saarbrücken: Saarbrücker Druckerei und Verlag, 1994, p. 301ss.

⁹ ANL, J 73/30: Relevés statistiques de la police des étrangers (1896-1911); ANL, J 70/4: Statistiques sur les étrangers (1909-1914); ANL, J 70/6: Exécution de la loi sur la police des étrangers (1911-1913).

mands et les fils des ouvriers luxembourgeois pour obtenir les postes qualifiés dans les usines et les mines. Les sentiments anti-allemands resteront pour une grande partie du XX^e siècle un élément constitutif de la conscience nationale luxembourgeoise pour des motifs économiques, mais aussi politiques - d'autant plus que bien des craintes seront confirmées par les expériences des deux guerres mondiales. Dans l'entre-deux-guerres, de véritables campagnes anti-allemandes seront orchestrées par les milieux libéraux francophiles.

Les Italiens, qui occupent les postes les moins qualifiés, entrent en concurrence sur le marché du travail avec les ouvriers des autres nationalités d'une façon différente, en étant utilisés par le patronat sidérurgique pour pousser les salaires vers le bas. Dès 1897, des rapports de gendarmerie luxembourgeois attiraient l'attention sur les Italiens comme concurrents et expliquaient ainsi l'hostilité des ouvriers luxembourgeois et allemands à l'égard des Italiens: «Die italienischen Arbeiter besuchen gewöhnlich nur Schenken, wo meistens Italiener verkehren und führen sich im Allgemeinen ziemlich gut auf. Die anderen Nationalitäten sind in der Minderheit und halten sich fern von den Italienern, welche ihnen wegen der Arbeitskonkurrenz ein Dorn im Auge sind. Die Arbeiter aller Nationalitäten wünschen die italienischen Arbeiter ins Pfefferland und ist nicht ausgeschlossen, ja es steht zu erwarten, daß sie bei der ersten Gelegenheit dieselben zu vertreiben suchen.»¹⁰

En 1913, l'Encyclopédie socialiste internationale regrette dans son rapport sur le Luxembourg que les 200.000 ouvriers qui travaillent dans les usines et les mines sur cette étroite bande de territoire transfrontalière lorraine-luxembourgeoise – formant déjà une 'Grande Région' composée de quatre pays: bassin minier luxembourgeois, bassin de Longwy français, Luxembourg belge et Lorraine annexée allemande – soient si peu conscients des nécessités de la syndicalisation:

«Cette vaste agglomération ouvrière est une des moins organisées de l'Europe; le principal obstacle à son groupement provenant d'ailleurs des nationalités différentes dont elle se compose: Allemands, Français, Belges, Luxembourgeois et Italiens se coudoient dans les mêmes usines, dans les mêmes chantiers, travaillent et peinent ensemble dans les immenses hauts fourneaux et autres usines métallurgiques, mais vivent dans l'isolement le plus complet – en frères ennemis plutôt qu'en compagnons de travail et de lutte.»¹¹

Avant 1914, 1.000 ouvriers à peine des 19.000 occupés dans l'industrie sidérurgique et minière sont organisés dans un syndicat. Les adversaires du syndicat instrumentalisent l'hostilité des ouvriers luxembourgeois à l'égard des Italiens poussant les salaires vers le bas et des «Prussiens», des «Preisen» arrogants, en présentant les militants du *Deutscher Metallarbeiterverband* comme «étrangers manipulateurs». Ce stéréotype sera réutilisé à maintes reprises par la suite. Juste un exemple plus récent: En 1979, l'OGBL sera victime de campagnes semblables de la part des syndicats concurrents lors des élections sociales, le présentant comme un syndicat qui serait dirigé par des étrangers.¹²

Avec la Première Guerre mondiale commence une longue deuxième période de l'histoire des relations du syndicalisme avec les immigrés, non seulement au Luxembourg d'ailleurs, où la concurrence l'emporte sur la solidarité. Cette période ne prend fin que dans les années 1950.

Recomposition et unification du monde ouvrier luxembourgeois

La Première Guerre mondiale et la crise de l'immédiat après-guerre ont de grandes répercussions. La guerre a entraîné le départ de plus de la moitié des immigrés occupés dans l'industrie. En 1913, les étrangers représentaient 60 % des ouvriers occupés dans l'industrie si-

¹⁰ Rapport de la brigade de gendarmerie de Dudelange, du 20 mai 1897, ANL, J76/64, p. 7ss.

¹¹ Description du milieu où évolue le socialisme luxembourgeois par Jean Longuet dans l'Encyclopédie Socialiste Syndicale et Coopérative de l'Internationale Ouvrière (dir. Compère-Morel) de 1913 (p. 301-303), basée sur un rapport du syndicaliste socialiste Jacques Thilmany présenté au Congrès Socialiste International d'Amsterdam de 1904 (cf. FAYOT, Ben, Les forces politiques et sociales face à l'immigration (1880-1940), in: *Lëtzebuerg de Lëtzebuurger? Le Luxembourg face à l'immigration*, sous la coordination de Michel PAULY, Luxembourg, ASTI, 1985, p. 49).

¹² «L'OGB-L est menée par des étrangers...», OGB-L Actualités, N° 7, 1979, p. 14.

dérurgique et minière. A la fin de la guerre, les étrangers ne représentent plus que 30 % des ouvriers dans l'industrie sidérurgique et minière, les Luxembourgeois forment la majorité. Ces années de guerre et d'immédiat après-guerre conduisent à un double mouvement de recomposition et d'unification de la classe ouvrière au Luxembourg.

Recomposition: En l'espace de moins d'une génération, de la création en 1903 de la *Metallarbeitergewerkschaft* et le regroupement des petites organisations professionnelles des secteurs du Luxembourg protoindustriel (typographes, ouvriers du textile, du tabac et de la brasserie) dans le *Gewerkschaftskartell* en 1906 à la fusion des deux grands syndicats de la sidérurgie dans le Luxemburger Berg- und Metallindustriearbeiterverband (LBMI AV) – syndicat qui compte 18.000 membres en 1920 et regroupe donc pratiquement l'ensemble du personnel ouvrier de l'industrie sidérurgique et minière – la classe ouvrière se mue au Luxembourg en classe autonome avec ses formes d'organisation collective et de solidarité et des leaders luxembourgeois. La relative nationalisation du personnel ouvrier dans l'industrie sidérurgique et minière est accompagnée et renforcée par l'introduction du suffrage universel pour hommes et femmes au Luxembourg en 1919, qui constitue en fait un suffrage national universel. Ce nouveau droit fondamental accentue le clivage entre ouvriers nationaux, citoyens de l'Etat-nation qui participent à l'élaboration de ses lois, et étrangers qui ont des droits civils et sociaux, mais restent exclus de tout exercice de souveraineté.

Unification: L'oeuvre législative et réglementaire de l'Etat (lois sur les assurances sociales, Inspection du Travail, journée de huit heures en 1918, institution de conseils d'usine en 1919) a un impact important en matière de représentations sociales, peu relevé jusqu'à présent. La population ouvrière se réalise comme catégorie distincte du monde rural et artisanal, mais aussi des cheminots, des employés et des fonctionnaires, qui profitent de mesures sociales spécifiques. Ainsi, les employés sont les premiers à bénéficier d'un congé payé légal (loi

du 31 octobre 1919). Les fonctionnaires et les cheminots profitent depuis 1921 de l'application de l'échelle mobile à leurs traitements et pensions.

Ces deux phénomènes de recomposition et d'unification expliquent deux traditions syndicales bien ancrées au Luxembourg, premièrement celle du pluralisme syndical luxembourgeois et deuxièmement la représentation essentiellement nationale que se fait de lui-même le syndicalisme ouvrier.

Pluralisme syndical: Les souffrances communes éprouvées dans le contexte de la Première Guerre mondiale avaient fait naître une aspiration unitaire, mais le projet d'une grande *Confédération Luxembourgeoise du Travail* (CLT), fondée en 1918, échoue face à la catégorisation du monde social impulsée par l'oeuvre législative et réglementaire de l'Etat.¹³ C'est la pluralité qui caractérise le monde syndical des ouvriers, des employés, des cheminots et des fonctionnaires jusqu'à aujourd'hui.

Représentation nationale: Un syndicalisme de masse luxembourgeois est né après 1916 et ses leaders historiques partagent le consensus du monde politique né de l'introduction du suffrage national universel. La politique au Luxembourg doit rester avant tout une affaire de Luxembourgeois. Ben Fayot l'avait relevé dès 1979, dans son ouvrage majeur sur l'histoire du socialisme au Luxembourg.¹⁴ Il le re-souligne dans un article de 1985 en illustrant son propos par une altercation lors d'une réunion syndicale à la Maison du Peuple à Esch-sur-Alzette, le 28 mars 1930, pendant laquelle Pierre Krier fait taire un membre allemand et un membre polonais qui avaient osé prendre la parole: «Der Luxemburger denkt ganz international, lehnt es jedoch ab, von Ausländern belehrt zu werden.»¹⁵

Ajoutez à ces phénomènes le protectionnisme et le nationalisme qui caractérisent l'entre-deux-guerres. On voit apparaître une politique de migration protectionniste à travers toute l'Europe. Les mots-clés sont le contrôle et la régulation des flux migratoires et la protection du travail national. Le Luxembourg ne fait pas exception.

¹³ SCUTO, Denis, *Sous le signe de la grande grève de mars 1921. Les années sans pareilles du mouvement ouvrier luxembourgeois (1918-1923)*, Esch-sur-Alzette, 1990, p. 176ss.

¹⁴ FAYOT, Ben, *Sozialismus in Luxemburg. Von den Anfängen bis 1940*, Luxembourg, 1979, p. 75ss. et 133ss.

¹⁵ Cité chez: FAYOT, Ben, *Les forces politiques et sociales...*, p. 59.

C'est le nationalisme et non l'internationalisme qui imprègne la société, le monde ouvrier et le syndicalisme de 1914 aux années 1950. La recomposition du monde syndical, les guerres, les crises économiques et la menace de chômage conséquente favorisent des réflexes de repli et de rejet des étrangers.

Gouvernement et syndicats unis dans la protection du travail national

Après la guerre et la défaite allemande, les ouvriers luxembourgeois se dressent contre les ouvriers allemands, auxquels ils reprochent d'avoir été favorisés dans les entreprises sidérurgiques.¹⁶ A Differdange, les fenêtres de maisons des patrons allemands de la Deutsch-Luxemburgische sont brisées. L'ambiance dans le monde ouvrier luxembourgeois est empreinte d'une forte dose de xénophobie. En mai 1920, lorsqu'une grève éclate à la fabrique de chaussures «La Nationale» (20 ouvriers, 16 ouvrières), une des revendications consiste à demander le licenciement des ouvriers allemands. La direction, qui les juge irremplaçables, refuse, mais deux des quatre ouvriers partent volontairement.¹⁷

L'attitude des syndicats libres luxembourgeois est ambivalente pendant toute cette période. D'un côté ils approuvent et encouragent les mesures protectionnistes du gouvernement, la préférence nationale donnée aux Luxembourgeois en matière d'emploi. De l'autre, ils luttent au nom de la solidarité internationale contre la politique d'expulsion frappant des militants ouvriers étrangers et ils se battent pour une amélioration des conditions de salaire et de travail de tous les salariés, aussi évidemment pour mettre en échec le patronat dans la tentative permanente d'utiliser les travailleurs immigrés comme main-

d'œuvre à bon marché à opposer à la main-d'œuvre nationale.

Deux exemples le soulignent de façon claire et nette :

1. En décembre 1918, Pierre Kappweiler, député du parti populaire et secrétaire général du Luxemburger Berg- und Hüttenarbeiter-Verband, dépose une proposition de loi «ayant pour but d'éliminer le plus possible les éléments étrangers, tant ouvriers qu'employés dans notre grande industrie sidérurgique».¹⁸ Le syndicat demande en 1918 qu'au moins 95 % des emplois et des salaires dans l'industrie sidérurgique soient réservés aux ouvriers luxembourgeois et 90 % aux employés luxembourgeois. Cette proposition est soutenue par le gouvernement, comme l'explique Auguste Collart, le ministre de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et du travail : «J'avais l'intention de déposer moi-même ce projet, mais j'aurais dû d'abord demander l'avis du Conseil d'Etat, et dans ces conditions j'ai préféré le faire déposer par mes amis.»¹⁹ La visée est nationaliste dans la mouvance populiste du syndicalisme que représentent les députés Kappweiler et Herschbach. Sur la gauche la visée est principalement anti-allemande, voire anti-employés allemands dans la sidérurgie. Le socialiste Ad Krieps s'y réfère explicitement lors des débats : «Il faut que cela cesse une fois pour toutes, que les Luxembourgeois soient des sujets de second ordre et forment des colonies allemandes.»²⁰ Au même moment, la Chambre bloque toutes les demandes de naturalisation, puisqu'elles émanent en grande majorité d'Allemands. Aucune naturalisation n'est votée de 1914 à 1930. C'est une action concertée des libéraux francophiles et des socialistes, encouragés par les milieux diplomatiques français.²¹

¹⁶ HOFFMANN, Serge, L'immigration dans la tourmente de l'économie (1913-1940), in : *Galerie. Revue culturelle et pédagogique*, Differdange, 1989, n° 3, p. 339-335.

¹⁷ SCUTO, *Sous le signe de la grande grève ...*, p. 107-108.

¹⁸ CRCDD, 1918-1919, p. 221-222.

¹⁹ CRCDD, 1918-1919, p. 222 .

²⁰ CRCDD, 1918-1919, p. 227.

²¹ SCUTO, Denis, *La construction de la nationalité luxembourgeoise. Une histoire sous influence française, belge et allemande (1839-1940)*, Thèse de doctorat, Université Libre de Bruxelles, 2009 (publication en préparation).

L'initiative des syndicalistes et du gouvernement échoue face à la résistance de la Chambre de commerce qui soutient dans son avis que «l'exclusion du travail étranger équivaut à un suicide national»²², au moment où on vient d'introduire la journée de huit heures. L'industrie textile et l'industrie sidérurgiques ont besoin de spécialistes étrangers, le bâtiment et les briqueteries ont besoin d'une main d'œuvre non qualifiée italienne. La proposition est donc modifiée par la section centrale de la Chambre (rapporteur: le socialiste Ad Krieps), en précisant que «les nationaux luxembourgeois doivent être admis de préférence dans les entreprises commerciales et industrielles du pays» et que «80 % (des salaires) doivent revenir aux employés luxembourgeois».²³ Cette proposition remaniée est votée en première lecture en septembre 1919, mais n'est pas dispensée d'un second vote par le Conseil d'Etat, qui rappelle une autre réalité qui rend l'appel aux immigrés nécessaire, à savoir l'émigration massive des Luxembourgeois à l'étranger: ingénieurs, employés d'industrie et de commerce, ouvriers d'usines et des mines, artisans, ouvriers agricoles tentent leur chance à l'étranger: «(...) les recensements de l'étranger témoignent qu'il n'y a guère un autre peuple qui soit migrateur et porté ou astreint à gagner sa vie à l'étranger au même point que le peuple luxembourgeois. C'est ainsi qu'il a été recensé, en 1901, en France, 21.999 Luxembourgeois, en 1910, en Belgique, 10.564 et, pendant la même année, en Allemagne, 14.356. Donc, en tout, pour les trois pays voisins, 46.919 personnes, soit plus du cinquième de la population luxembourgeoise habitant le Grand-Duché, laquelle a été, en 1910, de 220.168 têtes.»²⁴ La proposition de loi Kappweiler/Krieps ne réapparaît plus après novembre 1919. L'explication en est sans doute la vente des usines allemandes à des acquéreurs français, belges et luxembourgeois qui calme les craintes d'emprise allemande sur la sidérurgie.

Toutefois, un arrêté grand-ducal du 20 août 1920 stipule qu'aucun ouvrier étranger ne pourra être embauché dans l'industrie, le commerce et la plupart des autres entreprises sans l'autorisation préalable de la Direction générale du commerce, de l'industrie et du travail. Ces dispositions seront renforcées par l'arrêté grand-ducal du 21 août 1923: les ouvriers étrangers devront demander une nouvelle autorisation de travail chaque fois qu'ils changent d'employeur. Un contrôle de plus en plus restrictif est organisé sur l'embauche d'ouvriers étrangers, ouvriers étrangers qui sont évidemment les premiers à être licenciés en temps de crise. Comme la proportion de travailleurs étrangers est particulièrement élevée au Luxembourg, ils jouent le rôle d'une «soupape de sécurité», terme forgé par l'économiste Carlo Hemmer en 1937,²⁵ sur le marché du travail luxembourgeois, une soupape qui s'ouvre quand les affaires marchent bien et se rétrécit lorsqu'une crise sévit. Bon nombre de problèmes sociaux sont pour ainsi dire exportés en même temps que les ouvriers étrangers.

Gouvernement et syndicats restent sur ce point sur la même longueur d'ondes. Même après la reprise économique de 1923 et la bonne conjoncture de 1924 à 1929, les plaintes de syndicalistes et ouvriers luxembourgeois contre l'embauchage d'ouvriers étrangers continuent d'affluer.²⁶ Dans le contexte de la crise économique des années 1930, l'organe de presse des syndicats libres, le *Escher Tageblatt* réclame des mesures contre «die Schädigung unserer eigenen Landsleute durch die zuwandernden fremden Elemente», en se référant en grandes lettres dans la bande titre du quotidien à la proposition de loi de 1918/1919, attribuée au socialiste Krieps: «Man spricht von Ueberfremdungsgefahr. Warum greift man nicht auf die praktisch-wirksamen Bestimmungen der Vorlage Krieps von 1919 zurück?»²⁷ Dans les années 1950 encore, les syndicats s'opposent à des autorisations de séjour pour les familles d'immigrés par crainte de la concurrence sur

²² Cité chez: TRAUSCH Gilbert, Les Luxembourgeois face aux étrangers, Les débuts d'un long débat, in: *Lëtzebuerg de Lëtzebuerg? Le Luxembourg face à l'immigration*, sous la coordination de Michel PAULY, Luxembourg, 1985, p. 41.

²³ CRCO, Annexes 1918-1919, p. 837.

²⁴ Compte-Rendu des Séances de la Chambre des Députés, Annexes 1918-1919, p. 832.

²⁵ HEMMER, Carlo. *Luxemburger Wirtschaftspolitik 1937. Separatdruck aus der «Luxemburger Zeitung» 1937-1938*, Luxembourg, 1938.

²⁶ HOFFMANN, *L'immigration dans la tourmente...*, op. cit.

²⁷ *Escher Tageblatt*, N° 104, 3.5.1935, p. 1.

le marché du travail d'une main-d'œuvre à bon marché.²⁸

Avec le soutien des syndicats, le gouvernement assure ainsi, jusqu'à la crise économique des années 1970, aux ouvriers luxembourgeois le quasi-monopole de l'emploi dans l'industrie sidérurgique. La part des étrangers oscille de 20 à 30 % dans l'entre-deux-guerres. De 1945 à 1965, le pourcentage des ouvriers étrangers occupés dans la sidérurgie tombe même jusqu'à 15 %.²⁹ Contrairement à la période d'avant 1914, et exception faite pour les ouvriers qualifiés qui peuvent faire valoir une certaine ancienneté, les étrangers ne jouent plus qu'une fonction d'appoint. Ils n'occupent plus que les postes les moins qualifiés et les moins rémunérés dans les usines et les mines. Juste le secteur du bâtiment s'ouvre largement aux ouvriers étrangers.

2. La nationalisation de la société, c'est-à-dire la reconstruction du monde social luxembourgeois autour du clivage nationaux-étrangers, transparaît nettement à chaque fois que se pose la question à qui doivent bénéficier tel ou tel droit, comme le montre le deuxième exemple. Lorsqu'il est question, dès 1918-19, de créer une Chambre de travail à base élective, finalement instituée en 1924, ce sont tous les milieux syndicaux, regroupés dans un *Sonderausschuss für Arbeiterinteressen*, institué en janvier 1918 et présidé par le typographe Barthélémy Barbel, qui proposent de n'accorder le droit de vote qu'aux seuls ouvriers de nationalité luxembourgeoise.³⁰ Les membres du *Sonderausschuss* tracent une frontière entre un 'nous' et un 'eux', entre les Luxembourgeois citoyens à part entière et les simples résidents étrangers, en invoquant que les ouvriers étrangers profitent déjà comme les ouvriers luxembourgeois de la protection de la législation.

Ce sont les notables du Conseil d'Etat qui se transforment en porte-paroles des 'pro-

létaires de tous les pays' : « Le Conseil d'Etat se prononce contre la distinction qui est établie pour l'exercice du droit de suffrage entre les nationaux et les étrangers. Ils sont, les uns et les autres, à la même peine et soumis aux mêmes conditions d'existence. Il n'est que juste qu'ils aient le même titre à se faire représenter au comité gardien de leurs intérêts communs. »³¹ Il faudra attendre les années 1970 pour que les syndicats libres se rappellent au souvenir de cette argumentation universaliste. Comble de la discrimination, par une modification de 1926, les salariés étrangers sont obligés de payer des cotisations pour les chambres professionnelles et de cofinancer ainsi une institution qui les exclut.³²

Un contexte difficile : La politique répressive des gouvernements conservateurs

Les moments de solidarité des syndicats avec les immigrants n'ont pas pour autant disparu, notamment dans l'entre-deux-guerres.

Rappelons ici également le contexte économique et social. A partir de 1923, avec la reprise économique, l'immigration reprend. En 1927, le niveau d'avant-guerre est atteint, voire dépassé, avec 48.333 étrangers sur une population totale de 285.524, soit 17 %.³³ Les Allemands sont toujours les plus nombreux, suivis des Italiens. Avec la reprise des usines et mines allemandes par des sociétés luxembourgeoises et françaises, le nombre de Français a augmenté et devance maintenant celui des Belges.

L'internationalisation qui avait caractérisé le monde ouvrier avant 1914 s'est encore renforcée. Le nombre de Polonais a quadruplé, passant de 500 à presque 2.000. Les Yougoslaves sont de nouveau fortement représentés, après avoir fait leur première apparition au Luxembourg lors de la construction de l'usine de Bel-

²⁸ DELVAUX, Michel, *Structures socio-politiques du Luxembourg*, Luxembourg, Institut universitaire international, Luxembourg, 1977, p. 64.

²⁹ STATEC, *Statistiques historiques (1839-1989)*, Luxembourg, 1990, p. 237.

³⁰ SCUTO, Denis, *La Chambre de Travail (1924-1999). 75^e anniversaire*, Luxembourg, 1999, p. 50ss.

³¹ Avis du Conseil d'Etat sur la proposition de loi du cheminot Nicolas Jacoby, CRCD, 1919-1920, Annexes, p. 202-208.

³² Loi du 3 juin 1926 modifiant l'alinéa 1^{er} de l'art. 3 de la loi du 4 avril 1924, portant création de chambres professionnelles à base élective : « Pour faire face à leurs dépenses, les chambres professionnelles sont autorisées à percevoir de leurs ressortissants une cotisation dont la base de perception est établie par chaque chambre. »

³³ *Résultats du recensement de la population du 1^{er} décembre 1922 et chiffres de la population de résidence habituelle au 31 décembre 1922*. Publications de l'Office de statistique, Fascicule 46, Luxembourg, 1923 ; *Résultats du recensement de la population du 1^{er} décembre 1927 et chiffres de la population de résidence habituelle au 31 décembre 1927*. Publications de l'Office de statistique, Fascicule 55, Luxembourg, 1929.

val, en 1909-1912. Les différentes origines nationales ou régionales des ouvriers de l'Europe de l'Est (Pologne, Russie, Yougoslavie, Tchécoslovaquie, Hongrie, Lituanie, Lettonie, Estonie) acquièrent une plus grande visibilité après la dislocation des empires d'Autriche-Hongrie et de Russie.

Lors du recensement général de la population du 31 décembre 1930, on relève 55.831 étrangers sur une population totale de 299.993 personnes, soit 18,61 %.³⁴ A titre de comparaison : La France compte 7 % d'étrangers (rec. de 1931), la Belgique 4 % (rec. de 1930), l'Allemagne (sans Sarre) 1,5 % (rec. de 1925), la Suisse 9 % (rec. de 1930) et l'Autriche 7 % (rec. de 1934). Les rapports hiérarchiques numériques sont restés les mêmes, mais on constate que le nombre d'immigrés italiens, polonais et yougoslaves a le plus fortement augmenté.

Parmi ces communautés d'immigrés, il n'y a pas que les immigrés de la faim. Immigrés de la faim, ils furent aussi des immigrés politiques : anarchistes, socialistes, communistes.

Cela vaut avant tout pour la communauté italienne. De 1922 à 1925, ce sont avant tout des motivations économiques qui expliquent l'émigration d'Italie vers la Suisse, la France, la Belgique et le Luxembourg. Avec l'instauration progressive de la dictature fasciste en Italie, bon nombre d'antifascistes prennent le chemin de l'exil et se livrent à une propagande très active dans différents journaux fondés à Paris, à Genève et à Bruxelles.

Au Luxembourg, comme dans les pays voisins, c'est le Parti communiste italien qui représente le courant antifasciste le plus fort. Bien structuré dans la clandestinité, s'appuyant sur une discipline de fer, profitant de l'appui logistique de Moscou, il peut compter sur une sorte de relève continue pour compenser les pertes subies par les nombreuses expulsions.³⁵ Dans les années 1920, le Parti communiste luxembourgeois ne subsiste ainsi que sous

l'impulsion des militants italiens : sur environ 200 inscrits répartis en six groupes linguistiques (italiens, polonais, hongrois, espagnols, hébreux et luxembourgeois), 150 sont Italiens et 10 Luxembourgeois.³⁶ En 1928, le 10^e plénum de l'Internationale communiste décide la réorganisation du Parti communiste luxembourgeois et charge le Parti communiste italien de l'exécution de cette décision.³⁷

Si les mesures de police des étrangers visaient avant la Première Guerre mondiale avant tout les « misères étrangères », des personnes socialement en marge de la société, elles frappent dans l'entre-deux-guerres avant tout des « éléments indésirables et dangereux » pour des raisons politiques. Dès le 28 octobre 1920 est votée « une loi destinée à endiguer l'affluence exagérée d'étrangers sur le territoire du Grand-duché. » Dorénavant, tout étranger doit être muni d'un passeport délivré par l'autorité de son pays, revêtu du visa de la part des agents diplomatiques ou consulaires du Grand-duché. Sans ces papiers de légitimation, ils peuvent être immédiatement conduits à la frontière. Dans la pratique, même ces papiers ne représentent pas de protection juridique pour certaines catégories d'étrangers.

Henri Wehenkel, qui estime à 500-600 le nombre d'expulsions pour des motifs politiques entre 1924 et 1931, décrit la stratégie répressive : « A partir de 1924 l'expulsion devient l'arme par excellence utilisée par la police. Il suffit de s'être fait remarquer à une réunion, de porter sur soi un journal ou d'avoir été signalé comme communiste dangereux. Les voies de recours sont inexistantes, la suspicion et l'arbitraire règne. La police cherche à pénétrer à l'intérieur des organisations 'subversives' et quand la collecte des informations est suffisante, des listes de proscriptions sont dressées. »³⁸

L'arrivée à la tête du gouvernement en 1926 de Joseph Bech, notable conservateur, animé par un anticommunisme viscéral, amène un

³⁴ *Résultats du recensement de la population du 31 décembre 1930*. Publications de l'office de statistique, Fascicule 62, Luxembourg, 1932.

³⁵ WEHENKEL, *Le commissaire et les Italiens...*, op. cit., p. 153-168.

³⁶ GALLO, Benito, *Les Italiens au Grand-Duché de Luxembourg, Un siècle d'histoire et de chroniques sur l'immigration italienne* p. 188.

³⁷ WEHENKEL, Henri, Présentation du Parti communiste luxembourgeois dans : *Komintern : L'histoire et les hommes. Dictionnaire biographique de l'Internationale communiste en France, en Belgique, au Luxembourg, en Suisse et à Moscou (1919-1943)*, sous la direction de José Gotovitch et Mikhaïl Narinski, (Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier international), Paris, 2001, p. 107-109.

³⁸ WEHENKEL, *Le commissaire et les Italiens...*, op. cit., p. 157.

tour de vis supplémentaire en matière de police des étrangers. Dans la foulée de la discussion du projet de loi sur le renforcement de l'effectif de la gendarmerie, le gouvernement Bech, par l'arrêté grand-ducal du 30 novembre 1929 fixe les conditions à remplir par les salariés de nationalité étrangère pour l'admission et l'embauchage dans le Grand-duché. On exige désormais comme papiers de légitimation une attestation du ministre du travail et de la prévoyance sociale, le passeport national respectivement le visa consulaire, un extrait du casier judiciaire, un certificat de moralité et un certificat sanitaire. Une fois entrés au pays, les étrangers sont à surveiller étroitement et à expulser illico s'ils se livrent à des activités politiques de gauche. La politique répressive de Bech contraint les antifascistes de plus en plus à tenir des réunions secrètes dans les bois du bassin minier ou à transformer les enterrements en manifestations politiques.³⁹

La répression policière et les risques que tout engagement politique et social faisait courir aux immigrés sont en même temps une des causes du manque de visibilité des immigrés dans les organisations ouvrières et du taux de syndicalisation peu élevé des étrangers, que Pierre Krier estime en 1929 dans un rapport à l'Internationale syndicale à seulement 7 % de la population ouvrière étrangère.⁴⁰ L'organe de presse antifasciste «Riscatto», diffusé en 1.500 exemplaires au Luxembourg, avait fait en 1928 une appréciation semblable : «Dans les syndicats luxembourgeois, il y a plus de 20.000 ouvriers autochtones et à peine 1.000 étrangers, Italiens, Allemands et Polonais compris.»⁴¹ En 1928, 11.000 ouvriers étrangers sont occupés dans les industries sidérurgique et minière, chiffre auquel il faut ajouter un nombre élevé d'étrangers occupés dans le bâtiment : le recensement des étrangers du 20 octobre 1933 en dénombre 1.845, en pleine crise économique.⁴² Pour la même époque, Henri Wehenkel estime, en se basant sur les rapports de la police et de

la gendarmerie, le nombre de militants antifascistes à 4-500.⁴³

Si la répression rend l'activité politique et syndicale des immigrants difficile, elle n'arrive jamais à l'empêcher complètement.

Or, les manifestations du premier mai, celles contre la guerre, contre l'assassinat de Matteotti par les fascistes de Mussolini, les cortèges pour Sacco et Vanzetti dans les années 1920, puis dans les années 1930 la lutte contre le *Maulkuerfgesetz*, les grèves de 1936 pour obtenir les premières conventions collectives dans la sidérurgie et les campagnes de soutien à l'Espagne républicaine sont autant de moments où l'engagement commun d'ouvriers luxembourgeois et étrangers pour une même cause éclate au grand jour.

Une solidarité multiforme dans l'immédiat après-guerre

La période la plus internationaliste sur le plan syndical fut sans doute celle que j'ai appelée «les années sans pareilles du mouvement ouvrier luxembourgeois : 1918-1923». Internationaliste en termes de discours, mais aussi d'actions communes. La raison est claire : Dans l'immédiat après-guerre, le syndicalisme ouvrier a viré de plus en plus vers la gauche politique. Il se restructure complètement sous l'influence de plusieurs phénomènes : la cherté de la vie et les fluctuations économiques caractéristiques de la crise de l'après-guerre, le déplacement du centre de gravité de l'agitation syndicale vers le lieu du travail avec les conseils d'usine, le goût de l'action directe chez les ouvriers (grèves locales, manifestations), enfin l'évolution du parti socialiste débordé à gauche par le discours révolutionnaire des communistes et hésitant entre l'ancienne Internationale socialiste et la nouvelle Internationale communiste.

Les rapports de force à l'intérieur du BMAV évoluent rapidement. Les dirigeants

³⁹ Id., p. 166-167.

⁴⁰ Kurzer Bericht der luxemburgischen Gewerkschaftskommission für die internationale Konferenz vom 27. September 1929 in Luxemburg, in : Protokoll des 8. Ordentlichen Gewerkschaftskongresses vom 28. Und 29. September 1929 in Luxemburg, Luxemburg, 1929, p. 7.

⁴¹ *Il Riscatto* du 28 octobre 1928, cité chez : GALLO, *Les Italiens...*, p. 200.

⁴² STATEC, Statistiques historiques (1839-1989), Luxembourg, 1990, p. 236 ; OFFICE DE STATISTIQUE, Recensement des étrangers du 20 octobre 1933, in : *Bulletin trimestriel de l'Office de statistique*, n° 5, mai 1934, p. 8.

⁴³ WEHENKEL, *Le commissaire et les Italiens...*, p. 164.

socialistes comme Nic Bieber et Pierre Krier s'imposent face aux leaders de 1916, Pierre Kappweiler et Bernard Herschbach, qui prônaient une stricte neutralité politique et idéologique, mais qui avaient fondé en 1917 le Parti Populaire (Freie Volkspartei), mélangeant du même coup politique et syndicalisme, mélange qu'ils avaient vigoureusement dénoncé chez leurs adversaires. Bernard Herschbach et Pierre Kappweiler sont évincés de la scène syndicale en 1919. Une deuxième rupture résulte de la radicalisation du climat politique. Face à l'avancée des idéaux du socialisme en Europe et voyant la mainmise des dirigeants socialistes sur le jeune mouvement ouvrier, les tenants du christianisme social au Luxembourg décident de créer des organisations propres, de rappeler les ouvriers catholiques pourtant attachés à l'unité syndicale. En janvier 1921 est fondé le *Lëtzeburger Chrëschtliche Gewerkschaftsbond* (LCGB) à l'initiative d'intellectuels catholiques comme Jean-Baptiste Rock, de personnalités du parti de la Droite comme Pierre Dupong, et de prêtres. La centrale syndicale chrétienne perpétue la tradition des associations ouvrières catholiques nées au début du siècle. Le LCGB ne jouera un rôle important sur la scène syndicale qu'à partir des années 1930.

La radicalisation va de pair avec un rapprochement dans l'action entre ouvriers luxembourgeois et étrangers. Ce n'est pas un hasard si les efforts d'intégration des Italiens dans les structures syndicales sont les plus développés à cette époque. En février 1920, la section syndicale de Dudelange a constitué une délégation italienne de trois personnes, avec voix consultative au sein du comité.⁴⁴ La section de Differdange demande à la même époque la présence d'un représentant de langue italienne dans toutes les commissions internes.⁴⁵

Les fêtes du premier mai sont fort révélatrices également : Le 1er mai 1919, alors que la fanfare «Giuseppe Verdi» anime le défilé de

plus de 4.000 personnes à Esch-sur-Alzette, le socialiste italien Dionisi s'adresse à ses compatriotes après les discours de Mathias Stranen (BHAV), Jos Kieffer (député socialiste), Nic Anen (BHAV), Jacques Thilmany (député socialiste), Guillaume Lemmer (ingénieur des mines) et de l'instituteur socialiste Hubert Clement.⁴⁶ Le premier mai 1920 constitue un des premiers mais les plus imposants dans l'histoire du mouvement ouvrier luxembourgeois avec 25-30.000 personnes participant aux défilés d'après les rapports de la gendarmerie, à travers tout le pays : Esch, Dudelange, Differdange, Rodange, Steinfort, Luxembourg, Wiltz, Grevenmacher, Bissen, Wiltz, Diekirch, Wasserbillig. Dans le sud, les fanfares italiennes sont présentes, même si aucun orateur italien ne semble avoir pris la parole.

La solidarité est bien présente également sur le plan de l'entreprise. Lorsque, par un arrêté du 26 juillet 1920, le gouvernement retire le droit de vote aux étrangers pour les délégations ouvrières dans les établissements industriels, qu'il leur avait accordé par l'arrêté du 18 avril 1919 instituant les conseils d'usine au Luxembourg, le syndicat proteste à travers son organe de presse, *Der Proletarier* : «Das internationale Proletariat zu dem auch die luxemburgische Arbeiterschaft gehört, kennt keine Grenzen und Nationalitäten.»⁴⁷ La demande de modification de l'arrêté fait partie du catalogue de revendications de la manifestation de masse du 31 août 1920. Le syndicat y demande également que l'arrêté protectionniste du 20 août 1920 ne soit pas appliqué aux ouvriers étrangers déjà présents au Luxembourg à cette date, soulignant par cette revendication toute l'ambivalence de l'attitude syndicale dans ce domaine.⁴⁸ Un nouvel arrêté du 8 octobre 1920 redonne le droit de vote actif et passif aux étrangers, tout en imposant deux nouvelles conditions : être domicilié ou avoir travaillé au Luxembourg depuis 3 ans au moins (au lieu d'un an) et ne pas dépasser un

⁴⁴ *Zehn Jahre Luxemburger Berg- und Metallindustriearbeiterverband*, Herausgegeben vom Verlag der Gewerkschaftskommission Luxemburgs, Luxemburg, 1926, p. 76.

⁴⁵ signalé chez : GALLO, *Les Italiens...*, p. 182.

⁴⁶ ANL, J 76/136, p. 14-15 ; GALLO, *Les Italiens...*, p. 177.

⁴⁷ LUMEN, Randglossen zum großherzoglichen Beschluss vom 26. Juli 1920, über die Einrichtung von Arbeiterausschüssen. Le roi est mort. Vive le roi !, *Der Proletarier*, N° 34, 21.8.1920, p. 1 (cité chez : SCUTO, *Sous le signe de la grande grève...*, p. 95).

⁴⁸ Appel du LBMAV au gouvernement, cité chez : KRIER, Antoine, *Werden und Wirken : Letzeburger Arbeiter Verband (1916-1976)*, Esch-sur-Alzette, 1976, p. 55.

tiers des membres du conseil d'usine.⁴⁹ Les délégations ouvrières, supprimées en mars 1921, mais réintroduites en 1925 (âge et délai pour ouvriers étrangers: 25 ans, 5 ans de travail ou résidence au Luxembourg, maximum un tiers des membres), donc le monde de l'entreprise, restent ainsi le seul domaine où les étrangers peuvent participer au processus démocratique.⁵⁰

Petite parenthèse sur la suite après la seconde guerre mondiale: ce droit leur sera enlevé de 1945 à 1958. Dans l'ambiance nationaliste et xénophobe de l'immédiat après-guerre, le ministre socialiste et dirigeant syndical Pierre Krier supprime le droit de vote et d'éligibilité des ouvriers étrangers pour les délégations, «vu le manque d'indépendance et de liberté de ces ouvriers pour exprimer leur vote».⁵¹ La peur du syndicat socialiste LAV de voir les ouvriers italiens voter pour les délégués du syndicat communiste FLA n'y est sans doute pas étranger.

Un facteur clé: la concurrence entre courants socialiste et communiste

La concurrence entre courants socialistes et communistes au sein du mouvement ouvrier luxembourgeois est centrale pour comprendre les rapports entre syndicalisme et immigrants dans l'entre-deux-guerres. Il est important de rappeler que la scission du parti socialiste au congrès de Differdange de janvier 1921 et la fondation du parti communiste s'est faite autour de la question syndicale.⁵² Les syndicalistes du parti, regroupés autour de Pierre Krier, refusent d'adhérer à la IIIe Internationale, parce qu'ils restent intransigeants sur la question de l'autonomie syndicale par rapport au parti. Ces syndicalistes continueront à défendre leurs positions au cours des décennies suivantes contre les

communistes qui sont exclus du syndicat après l'échec de la grève de mars, en juillet 1921.

Fin 1920, début 1921, des sections communistes italiennes s'étaient formées à Dudelange, Esch et Rumelange, sous l'impulsion du militant communiste Giuseppe «Pippo» Pianezza, arrivé de Turin à Dudelange en automne 1920, et de Giuseppe Giovagnoli.⁵³ Les communistes italiens et luxembourgeois poussent le BMAV à suivre l'exemple des occupations d'usine par les ouvriers en Italie du nord, en août et septembre 1921. Un des meneurs de la grève de mars, Jean-Pierre Lippert, se souvient dans un récit autobiographique de l'ambiance en janvier-février 1921: «Das italienische Beispiel der Betriebsbesetzung machte Schule. Bandiera rossa, sang man in allen Wirtschaften.»⁵⁴ L'appel à l'occupation des usines et à la grève dans toute l'industrie sidérurgique, après l'annonce de licenciements à Rodange, Differdange et Steinfort, naît d'une dynamique de radicalisation, où l'agressivité verbale de la direction syndicale et l'appel communiste à l'occupation des usines se conjuguent. L'échec complet de la grève met fin à cette radicalisation et s'accompagne de licenciements des meneurs de la grève dans les entreprises et d'expulsions des militants italiens de premier plan comme Pianezza et Giovagnoli.

Les fêtes du premier mai continuent tout au long des années 1920 à former des moments de mobilisation commune d'ouvriers luxembourgeois et étrangers, principalement italiens, avec la présence d'orateurs et de groupes musicaux italiens.⁵⁵ Toutefois, à partir de 1926, des cortèges séparés, socialistes, communistes voire anarchistes, alternent avec des cortèges unitaires. Alors que les communistes tentent d'organiser les ouvriers italiens à travers une «Commission syndicale en langue italienne»,

⁴⁹ SCUTO, *Sous le signe de la grande grève ...*, p. 96ss.

⁵⁰ *Das Arbeitsrecht im Grossherzogtum Luxemburg. Gesetze, Beschlüsse und Rechtsprechung zusammengestellt von Dr. Armand Kayser*, herausgegeben von der Großherzoglichen Regierung, Abt. für Arbeit und soziale Fürsorge, Luxemburg, 1929, p. 58-59.

⁵¹ Arrêté grand-ducal du 16 décembre 1945 tendant à modifier certains articles de l'arrêté grand-ducal du 8 mai 1925 concernant l'institution des délégations ouvrières dans les entreprises industrielles, Mémorial A, N° 75, 28 décembre 1945.

⁵² SCUTO, *Sous le signe de la grande grève ...*, p. 160ss.

⁵³ Id., p. 214ss.; WEHENKEL, *Le commissaire et les Italiens...*, p. 162.

⁵⁴ cité chez: SCUTO, *Sous le signe de la grande grève ...*, p. 215.

⁵⁵ GALLO, *Les Italiens...*, p. 178ss.

avec un bureau d'information ouvert tous les dimanches à la Maison du Peuple à Esch, Pierre Krier s'appuie sur l'ex-député socialiste italien Giuseppe Sardelli, envoyé par la Confédération Générale du Travail italienne de Bruno Buozzi, présent au 7^e Congrès syndical de 1927 à Esch.⁵⁶ Il ouvre à Esch un « Secrétariat permanent confédéral italien pour le Luxembourg ».

Le succès des uns comme des autres auprès d'ouvriers étrangers était limité en matière d'inscriptions au syndicat, chaque courant dominant la faute à l'autre.⁵⁷ En 1929, l'Escher Tageblatt parle de « la calamité des communistes et des fascistes ». ⁵⁸ Les communistes reprennent l'appréciation de la III^e Internationale qui définit la social-démocratie comme un instrument entre les mains de la bourgeoisie, au même titre que le fascisme. Le 25 juin 1927, « Il Riscatto » commente ainsi l'absence des socialistes à la manifestation en faveur de Sacco et Vanzetti : « Les sociaux-démocrates brillèrent par leur absence : démonstration brillante de leur esprit de classe ; ils ne manqueront sûrement pas demain, quand la bourgeoisie aura besoin de leur collaboration. » ⁵⁹

La crise économique mondiale de 1929 modifie de nouveau la donne pour le monde ouvrier au Luxembourg. Plus de la moitié des étrangers sont renvoyés. Dans l'industrie sidérurgique et minière, ils étaient 11.600 en 1929. En 1933, il n'en reste plus que 4.400 (25 % des ouvriers occupés), dont 1.100 Italiens et 1.600 Allemands. Voilà pourquoi le Luxembourg, tout en possédant le taux d'emploi le plus bas de tous les pays industrialisés, ne compte en 1933 qu'un maximum de 2.159 chômeurs. Des milliers d'étrangers renvoyés et priés de quitter

le pays n'apparaissent évidemment pas dans ces statistiques d'emploi.

Comme le montre le recensement des étrangers du 20 octobre 1933, le nombre total d'étrangers est passé de 55.831 en 1930 à 44.134 en 1933 (14,6 % de la pop.), soit une diminution de 21 %. Les Allemands, les Belges et les Français sont moins touchés par les réductions de leurs effectifs que les Yougoslaves, les Polonais ou les Italiens.⁶⁰ En 1935, le nombre d'étrangers résidant ou travaillant au Grand-Duché a encore chuté, passant à 38.369 personnes (13 % de la pop.).⁶¹ Seule la population étrangère de confession juive a considérablement augmenté, par l'arrivée de réfugiés en provenance d'Allemagne.

Les mesures réglementaires visant les étrangers se suivent à un rythme accéléré au cours des années 1930. L'arrêté grand-ducal du 21 septembre 1932 soumet l'établissement comme commerçant ou comme maître artisan à une autorisation gouvernementale. L'arrêté du 2 juin 1933, tout en stipulant qu'une dispense peut être accordée pour des périodes limitées à des ouvriers agricoles et forestiers et des gens de maison, précise que toute autorisation d'embauchage ne vaudra que pour l'emploi expressément spécifié pour lequel elle aura été accordée. En 1934 est introduite la carte d'identité pour étrangers.

Des thèses ouvertement xénophobes et antisémites exprimées dans l'espace public, d'abord par des milieux d'extrême-droite et de la droite cléricale⁶² – *Luxemburger Volksblatt* de Léon Muller, *Jung Luxemburg* des jeunes catholiques, *Luxemburger Wort* – se retrouvent dans une version euphémisée dans la presse libérale et socialiste, mais aussi dans les milieux

⁵⁶ Protokoll des 7. Ordentlichen Gewerkschaftskongresses vom 20. Und 21. August 1927 in Esch-Alzette, Luxembourg, 1927, p. 32.

⁵⁷ Id., p. 183ss.

⁵⁸ cité chez : GALLO, *Les Italiens...*, p. 224.

⁵⁹ cité chez : Id., p. 197.

⁶⁰ OFFICE DE STATISTIQUE, Recensement des étrangers du 20 octobre 1933, in : *Bulletin trimestriel de l'Office de statistique*, n° 4, février 1934, pp. 8-9 ; n° 5, mai 1934, pp. 1-17 ; n° 6, août 1934, pp. 8-10 ; n° 7, novembre 1934, pp. 35-37.

⁶¹ *Résultats du recensement de la population du 31 décembre 1935*. Publications de l'office de statistique, Fascicule 69, Luxembourg, 1938.

⁶² BLAU, Lucien, *Histoire de l'extrême-droite au Grand-Duché de Luxembourg au XX^e siècle*, Esch-sur-Alzette, Editions Le Phare, 1998, p. 123-149 et 277ss. ; BLAU, Lucien, Idéologie et discours politique de la Droite et de l'Extrême-Droite au Luxembourg au cours des années 30 et 40, in : *Les courants politiques et la Résistance : Continuités ou ruptures ? Actes du colloque international d'Esch-sur-Alzette d'avril 2002*, organisé par les Archives nationales de Luxembourg en collaboration avec le CEGES de Bruxelles et le Centre universitaire de Luxembourg, Luxembourg, 2003, p. 48ss.

du gouvernement et de la haute administration et à la Chambre des Députés. Les libéraux francophiles les utilisent pour alimenter leur haine des Allemands. Les socialistes et les syndicats sont sensibles à la dimension protectionniste de l'argumentation et sont hantés par l'immigration d'Allemands et d'Allemandes pronazis. Les milieux politiques modérés partagent les soucis national-sécuritaires des milieux d'extrême-droite.

Sans oublier que certains milieux de la haute administration partagent carrément les vues antisémites. C'est le cas du chef de la Sûreté nationale qui met en garde en 1935 contre le 'juif raffiné, conspirateur et mesquin' et fait le lien avec des activités politiques subversives: «Wenn man im allgemeinen die Ausländer anderer Konfessionen in ihrem Tun und Treiben verhältnismäßig leicht überwachen kann, so ist dies bei der jüdischen Bevölkerung beinahe ein Ding der Unmöglichkeit, weil sie mit allen Raffinessen ausgestattet, hier und dort in geheimen Konventikeln mauscheln und gewöhnlich das was das Licht scheut durch 2. oder 3. Hand ausführen lassen. Man weiß auch aus Erfahrung, daß in politischer Hinsicht durchwegs das jüdische Element ein unberechenbarer Faktor ist, das um im Trüben fischen zu können, gerne bei revolutionären Bestrebungen seine Hand im Spiel hält.»⁶³

Tout au long des années 1930, l'heure est au contrôle exacerbé et au refoulement d'étrangers. Concernant les réfugiés juifs en provenance d'Allemagne, le gouvernement luxembourgeois se réserve le droit de les refuser et de les refouler non seulement pour des raisons de sécurité nationale ou d'ordre public, mais aussi pour des considérations d'ordre économique. Des 651 juifs émigrés après le rattachement de la Sarre au Reich en 1935, seulement la moitié reçoit une autorisation de séjour.⁶⁴ En mars 1937, Etienne Schmit, ministre libéral de la justice suggère de ne pas renouveler les autorisations de travail des «artistes étrangers, notamment des israélites

allemands ou sans nationalité» parce qu'ils travaillent à prix bas et représentent une concurrence déloyale. Des 1135 réfugiés juifs arrivés au Grand-Duché en 1938-1939, plus de 300 sont renvoyés du pays, ce qui soulève des protestations dans la presse libérale.

Ce ne sont pas seulement les réfugiés juifs qui sont visés comme le soulignent les nombreuses mesures réglementaires visant les étrangers en général déjà cités. Des motivations politiques viennent s'ajouter aux raisons économiques, même si celles-ci prédominent. En mars 1938, le ministre socialiste de la justice, René Blum fait un appel au patronat luxembourgeois pour ne plus employer de personnel domestique féminin allemand, soupçonné d'être aux ordres d'organisations de propagande nazies. Avec le début de la guerre, la situation des étrangers sur le marché de l'emploi s'aggrave encore. Un arrêté du 25 septembre 1939 stipule que «toutes les autorisations d'occuper des ouvriers étrangers sont retirées à partir du 1er novembre 1939».

Retour à une solidarité en actes aux temps du front populaire

La solidarité entre ouvriers luxembourgeois et étrangers est loin d'être évidente dans un tel contexte. Elle se réalise quand même: A partir de 1933, une prise de conscience véritable du danger fasciste de la part de toute la gauche conduit vers la politique de front populaire et un regain d'activité politique et syndicale dans l'antifascisme au Luxembourg. L'Internationale communiste renonce à sa politique d'hostilité à l'égard des partis bourgeois et des partis socialistes. Après le rapprochement des partis de gauche français qui parviennent à un accord en juin 1934, Nenni et Saragat du côté socialiste et Togliatti du côté communiste signent en août 1934 un accord d'unité d'action des partis de gauche italiens ce qui inaugure une nouvelle phase de la lutte antifasciste.⁶⁵

⁶³ Cité chez: HOFFMANN, Serge, Les problèmes de l'immigration et la montée de la xénophobie et du racisme au Grand-Duché à la veille de la IIe guerre mondiale, in: *Galerie: revue culturelle et pédagogique* 4 (1986), p. 526.

⁶⁴ HOFFMANN, Serge, Deutsche politische Flüchtlinge in Luxemburg während der 30er Jahre, in: REUTER, Antoinette / SCUTO, Denis (dir.), *Itinéraires croisés. Luxembourgeois à l'étranger, étrangers au Luxembourg*, Esch-sur-Alzette, 1995, p. 202-205.

⁶⁵ PERUZZI, Luigi, *Mes Mémoires. Un antifasciste italien déporté au SS-Sonderlager Hinzerit raconte*, traduit de l'italien par Véronique Igel, présenté et annoté par Denis Scuto, Esch-sur-Alzette, Editions Le Phare, 2002.

La politique de front populaire et ses effets sur le regain d'activité dans les rangs des immigrés au Luxembourg n'a d'ailleurs pas échappé au commissaire de police eschois, Nicolas Reis, comme le montre son analyse du caractère politique de la société théâtrale «L'Avvenire», fondée en 1936 par des antifascistes italiens: «Grâce aux dispositions de l'arrêté grand-ducal du 30 novembre 1929, l'agitation politique exercée par des étrangers a cessé dans le pays et surtout dans notre ville. La situation politique en France a causé dans les rangs des étrangers habitant à Esch-sur-Alzette un revirement. Ils commencent à s'agiter à nouveau et la création de ladite société n'est qu'un camouflage, car les gens constituant le comité sont ou des communistes connus ou des antifascistes notoires.»⁶⁶

Au Luxembourg, cette unité d'action est symbolisée par des députés socialistes comme René Blum, Victor Bodson et Léon Weirich ainsi que les socialistes italiens Giuseppe Zuccaroli et Oreste Tomassini. Du côté communiste, des dirigeants communistes comme Zénon Bernard, Dominique Urbany et Antoine Schroeder prennent part aux réunions communes. Les communistes italiens les plus actifs sont Andrea Pasini et Leonzio Romanutti à Esch-sur-Alzette, Gino Bolognesi et Giuseppe Taddei à Rumelange, Pietro Raffaelli à Differdange et Eugenio Angelini à Dudelange.

D'autres dirigeants du parti ouvrier, regroupés autour de Pierre Krier, gardent leurs distances à l'égard du Parti communiste luxembourgeois. C'est donc un front populaire réduit, formé des communistes, de socialistes de gauche et de jeunes libéraux qui mènera en 1937 la campagne contre la loi d'ordre ou «loi muse-lière» du gouvernement Bech visant à interdire le parti communiste. Par voie de référendum, la population luxembourgeoise se prononce à une courte majorité (50,7 %) contre cette loi antidémocratique. La même front uni se retrouve dans la campagne de soutien aux «Spueniekämpfer», aux volontaires partis du Luxembourg dans les Brigades Internationales se battre pour la République espagnole, à partir de novembre 1936. Henri Wehenkel les a regroupés par leur origine nationale, dévoilant une solidarité internationale en actes: 49 Luxembourgeois, 30

Italiens, 6 Allemand, un Polonais.⁶⁷ Ouvriers étrangers, principalement italiens, et luxembourgeois, s'étaient déjà retrouvés côte à côte lors des grèves de juillet 1936 dans les mines qui aboutissent à la conclusion des premières conventions collectives dans la sidérurgie.

Cette solidarité renvoie à un autre domaine où la solidarité est restée exemplaire entre syndicats libres et immigrants durant tout l'entre-deux-guerres. C'est celui de la lutte contre la répression policière qui frappe les militants antifascistes dans l'entre-deux-guerres, qu'ils soient communistes, socialistes ou anarchistes, qu'ils soient Italiens, Allemands ou Polonais. Les dirigeants Pierre Krier et Nic Biever et les avocats du syndicat, René Blum, Jos Thorn et George Govers mènent un combat inlassable contre la politique d'expulsions des gouvernements de droite successifs.

Les syndicats protestent ainsi lorsque le gouvernement de coalition droite-libéraux renforce les mesures de contrôle à l'égard des étrangers en général par «une loi destinée à endiguer l'affluence exagérée d'étrangers sur le territoire du Grand-Duché» qui est votée le 28 octobre 1920. Cette loi ajoute aux conditions de 1913 l'obligation d'un passeport revêtu d'un visa délivré par les autorités diplomatiques ou consulaires luxembourgeoises. En plus, le gouvernement peut forcer les étrangers à se présenter chaque mois devant le commissaire de police ou la brigade de gendarmerie de son lieu de résidence. Enfin, désormais la déclaration d'arrivée doit être accompagnée de photographies en quadruple exemplaire.

Lors des débats à la Chambre, l'opposition socialiste et syndicaliste dénonce le fait que sous couvert d'une mesure économique c'est en fait une loi de police politique qui est promulguée. Si les syndicats réclament le contrôle de l'embauche, ils n'en sont pas moins solidaires avec des syndicalistes ou des socialistes étrangers menacés d'expulsion.

Une altercation verbale révélatrice dans ce sens a lieu lors de ces débats, le 23 septembre 1920, entre le Directeur général de la Justice et des Travaux publics, l'avocat libéral Auguste Liesch, et deux députés socialistes, l'avocat René Blum et le syndicaliste Pierre Krier:

⁶⁷ WEHENKEL, Henri, *D'Spueniekämpfer. Volontaires de la Guerre d'Espagne partis du Luxembourg*, Dudelange, CDMH, 1997, p. 13.

«M. Blum. (...) L'hon. Directeur général a cité quelques cas où j'ai demandé non pas l'annulation de l'arrêté d'expulsion, mais où j'ai simplement sollicité de l'hon. Directeur général, ainsi que de nombreux députés l'ont fait, un peu d'humanité, et je prierais l'hon. Directeur général de citer également les autres cas et non seulement les miens.

M. Krier. Oui, le syndicat.

M. Blum. Les syndicats ouvriers.

M. Liesch. Dir. gén. de la justice et des travaux publics. Vous n'avez pas pensé un jour que je pourrais revenir sur mes arrêts.

M. Krier. Ce sont des camarades, ils restent.

M. Liesch. Dir. gén. de la justice et des travaux publics. Je suis sûr que force restera à la loi.»⁶⁸

L'engagement quotidien pour les victimes d'expulsion, mené en commun par les socialistes et les communistes, caractérise toutes les années de l'entre-deux-guerres et est symbolisé, au-delà du soutien juridique des avocats des syndicats, par l'action du Secours rouge et de la Ligue des Droits de l'homme.

Une fois au gouvernement, en 1937, René Blum met fin à la politique de collaboration dans la chasse aux antifascistes qui avait caractérisé la relation entre la Légation d'Italie et les gouvernements Reuter (1918-1925) et Bech (1926-1937). Blum soutient activement plusieurs antifascistes notoires en usant de ses nouveaux pouvoirs comme ministre de la Justice. Les mesures d'expulsion contre les communistes Angelo Mancini, Giovanni Bolognesi, le socialiste Giuseppe Zuccaroli, l'anarchiste Libertario Tassi furent rapportées, pour ne citer que ces exemples. Le brigadiste Vittorio Cao qui est arrêté, à son retour d'Espagne en 1938, pour infraction à la loi du 10 avril 1937 destinée à empêcher la participation d'étrangers à la guerre civile d'Espagne et défaut de déclaration de départ, puis libéré après avoir fait appel, obtient de René Blum une carte d'identité en octobre 1938. Viscardo Lucchi, appelé «Bini», chargé de réorganiser en 1939 le groupe de communistes italiens, se voit accorder une au-

torisation de séjour par Blum, autorisation de séjour prolongée à plusieurs reprises.⁶⁹

Tous ces moments de solidarité ne doivent pas faire oublier que l'heure est au Luxembourg, pendant les années 1930, au nationalisme et non à l'internationalisme, comme l'a récemment rappelé fort judicieusement Ben Fayot: «La victoire de la gauche au référendum sur la loi muselière a marqué un coup d'arrêt aux tendances autoritaires du gouvernement conservateur et du parti de la droite. Cela n'empêcha pas fondamentalement le Luxembourg d'avant-guerre de rester un petit milieu étouffant et conformiste dans lequel tout esprit critique était facilement taxé de révolutionnaire ou de dangereux communiste. Il s'y ajouta la montée des périls et l'anxiété profonde de tout un peuple pour sa sécurité et son indépendance. La dérive sécuritaire et identitaire renforça les thèmes de la droite – monarchie, Eglise, obéissance, foi, patrie, refus de l'étranger, etc. – au détriment des thèmes et des attitudes de la gauche – esprit critique, refus d'une obéissance aveugle à l'autorité, ouverture sur l'extérieur, progrès, renouveau, etc.»⁷⁰

Tentative (impossible) de bilan

Les relations entre syndicalisme ouvrier et immigration, entre syndicalisme ouvrier et immigrants se présentent comme fort complexes et cet article, tout en essayant d'analyser le ou les contextes multiples dans lesquels se déploie cette relation, ne pourra pas donner d'appréciation globale de la question.

Poser la question de l'attitude de syndicalistes ouvriers luxembourgeois face au phénomène de l'immigration et des immigrants eux-mêmes est apparu pendant longtemps comme un non-sens pour les historiens d'un mouvement ouvrier qui se définissait comme internationaliste par essence. Voilà pourquoi cette perspective est pratiquement absente de mon mémoire sur la grande grève de mars 1921. Je ne l'ai revisitée dans cette optique que pour cet

⁶⁸ CRCD, 1920-1921, p. 4709.

⁶⁹ PERUZZI, *Mes Mémoires*, p. 331-333, 336-339, 344.

⁷⁰ FAYOT, Ben, Les socialistes luxembourgeois face au fascisme, au national-socialisme et à l'extrême-droite dans les années 20 et 30: Construction d'une nouvelle identité, in: *Les courants politiques et la Résistance: Continuités ou ruptures?*, Actes du colloque international d'Esch-sur-Alzette d'avril 2002, organisé par les Archives nationales de Luxembourg en collaboration avec le CEGES de Bruxelles et le Centre universitaire de Luxembourg, Luxembourg, 2003, p. 137.

article. Voilà pourquoi les premières interrogations dans ce sens soulevées par Ben Fayot en 1979 et en 1985 et par Serge Hoffmann en 1986 n'ont pas trouvé preneur dans le monde de la recherche sur le mouvement ouvrier luxembourgeois. Or, alors que son discours était internationaliste, la vision du mouvement ouvrier lui-même sur son histoire est restée tout au long du 20^e siècle une vision nationale. On recherche en vain – si ce n'est sous forme de note tout à fait marginale – dans le travail historiographique du BMAV, du LAV et de l'OGB-L, dans ses brochures et livres de 1926, 1936, 1946, 1956, 1966, 1976, 1991, dans les souvenirs publiés de ses dirigeants la place de l'immigration et des immigrants dans cette histoire. C'est grâce aux travaux d'Henri Wehenkel sur la résistance antifasciste à partir des années 1980 que l'historiographie du mouvement ouvrier découvre le rôle des étrangers dans son histoire.⁷¹ L'importance de l'activité du Centre de Documentation des Migrations Humaines depuis 1995 se mesure au fait que désormais la question de la relation entre syndicalisme et immigration est enfin véritablement posée.

Espérons que des recherches ultérieures puissent approfondir les questions abordées ici, mais qui sont loin d'être tranchées : l'impact de la nationalisation de la société sur le monde syndical, l'influence des syndicats dans la mise en place d'une politique protectionniste, l'attitude des dirigeants syndicaux à l'égard des immigrants, les relations entre ouvriers luxembourgeois et étrangers à la base syndicale, le rôle de la concurrence entre les différents courants de la gauche, l'impact des politiques patronales et des politiques de l'Etat, l'impact de l'activité syndicale et politique des étrangers sur la 'socialisation' syndicale et politique luxembourgeoise, l'importance des réseaux transnationaux tant d'hommes que d'idées dans l'évolution du mouvement ouvrier luxembourgeois etc.⁷²

Ajoutons dans ce contexte que cet article n'a en fait traité que la tendance la plus internationaliste au sein du monde syndical luxembourgeois. Des recherches plus approfondies

devront faire le lien avec l'attitude du syndicalisme des employés et des fonctionnaires à l'égard de l'immigration, avec les positions du syndicalisme chrétien voire du monde de la paysannerie face à cette question. L'analyse critique du syndicalisme ouvrier ne doit pas faire oublier que c'est l'appel à la solidarité internationale et le souci de la justice et de l'égalité dans la société de ce syndicalisme, et des forces politiques de gauche auxquelles il appartient, qui ont longtemps permis de confiner la xénophobie présente dans le monde ouvrier dans la sphère privée. C'est justement le déclin du syndicalisme ouvrier avec la tertiarisation de la société et l'évolution vers une société postindustrielle qui a permis ces dernières décennies au nationalisme et à la xénophobie de rentrer en force dans la sphère politique et à des forces politiques national-populistes voire d'extrême-droite de s'y installer durablement.

Enfin, signalons en guise de conclusion que toute la difficulté de ces recherches tient au fait que les étrangers sont les présents-absents non seulement dans l'historiographie du syndicalisme, mais bien souvent dans les sources même de cette histoire, comme je voudrais le souligner par un dernier exemple. Le 1^{er} mai 1939 est organisé à Luxembourg-Ville par les syndicats libres sous le triple mot d'ordre de la patrie, de la liberté démocratique et de la justice sociale. Dans leurs discours respectifs, le cheminot Michel Hack et les ministres René Blum et Pierre Krier oscillent entre l'appel au patriotisme pour défendre l'indépendance du Luxembourg et les références à la solidarité internationale. A la fin des discours sont chantées d'abord l'Internationale puis la Hémécht.

Dans l'article que consacre l'Escher Tageblatt à la « Monstre-Manifestation » de 15.000 personnes, il n'est question que de la « luxemburgischen Arbeiterschaft ». N'y avait-il pas d'ouvriers étrangers présents lors de ce 1^{er} mai ? Pourtant, il est précisé que toutes les sociétés musicales de Differdange et de Dudelange, six au total, se sont déplacées. On peut logiquement supposer que « La Fratellanza » de Dudelange et la « Philharmonie italienne »

⁷¹ WEHENKEL, Henri, *Der antifaschistische Widerstand. Dokumente und Materialien*, Luxembourg, 1985.

⁷² cf. à ce sujet la conclusion de l'article : WEHENKEL, Henri, L'immigration politique au Grand-Duché de Luxembourg (1900-1945), in : *Passerelles. Revue d'Etudes Interculturelles*, 22 (2001), p. 101-112.

d'Oberkorn étaient présentes. Autre indice de la présence d'étrangers lors de ce premier mai, le journal précise en ce qui concerne le discours de René Blum : « Unbeschreiblicher Jubel begrüßt den sozialistischen Justizminister. » Aucune indication sur des acclamations lors des discours de Hack et Krier n'est donnée. Or, Blum est à

la fois l'homme du 6 juin 1937, de la victoire remportée contre le « Maulkuerfgesetz », et l'avocat au service des antifascistes étrangers, qui devaient être présents en nombre considérable ce jour-là pour acclamer leur favori.⁷³ Les étrangers, présents-absents de l'histoire du syndicalisme au Luxembourg...

⁷³ Die Monstre-Manifestation der luxemburgischen Arbeiterschaft. Für die Heimat, für die demokratische Freiheit, für die soziale Gerechtigkeit, *Escher Tageblatt*, N° 103, 2.5.1939, p. 2-3; Arbeit, Heimat, Friede. Der Sinn der Freiheitsdemonstration, *Escher Tageblatt*, N° 105, 4.5.1939, p. 1.

